

[Traduction]

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT DES SERVICES DE GARDERIE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Si l'on veut que les femmes puissent profiter, au même titre que les hommes, des possibilités de formation et d'emploi, il faut des garderies abordables. Pourtant, le ministre a refusé d'inclure les services de garderie dans les programmes de création d'emplois. Voudrait-il reconsidérer cette décision et, dans le cadre du programme de création d'emplois du gouvernement, accorder priorité au financement d'emplois dans des garderies? Voudrait-il également inclure les frais de garde des enfants dans les subventions à la formation?

● (1440)

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis effectivement convaincu qu'il importe de fournir des garderies. En fait, lorsque j'étais ministre de l'Environnement, nous avons créé à Environnement Canada une garderie qui était, je pense, la première au sein du gouvernement fédéral. J'y crois donc sincèrement. C'est un sujet qui, je l'espère, pourra être traité efficacement, en collaboration avec le secteur bénévole, grâce aux fonds prévus en vertu de l'article 38, comme nous le disions dans le discours du trône. Nous poursuivons nos discussions avec le secteur bénévole pour voir comment nous pourrions procéder pour financer des services désirables.

Mme Mitchell: Ce n'est pas ce que je vous ai demandé.

M. Roberts: J'espère que dans ce contexte nous serons en mesure de répondre aux inquiétudes qu'a exprimées la représentante.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question, je vais par conséquent poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

LA RECOMMANDATION DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, les services de garderie ne sont accessibles qu'aux riches qui peuvent payer et aux pauvres qui ont droit au régime d'assistance publique du Canada. Le ministre prendra-t-elle des initiatives fédérales, comme le recommande le comité national d'action sur la situation de la femme, pour aider à financer la garderie sur une base non restrictive et universelle, de sorte qu'elle ne soit pas limitée aux assistés sociaux? Le ministre introduira-t-elle une nouvelle méthode de financement partagé et accordera-t-elle des subventions fédérales directes aux services autorisés comme on l'a recommandé?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ferai toujours tout mon possible pour promouvoir les services de garderie, tout comme le gouvernement. C'est une façon un peu simpliste de dire que seuls les pauvres et les riches peuvent se prévaloir de services de garderie. La représentante sait que nous avons interprété les directives dans leur sens le plus large et que nous

Questions orales

fournissons 70 millions cette année aux provinces pour les garderies; mais, bien entendu, elles sont destinées à ceux qui sont dans le besoin ou les plus susceptibles de le devenir.

Toutefois, la représentante oublie tous les avantages fiscaux que nous accordons aux familles canadiennes—les mères dans la plupart des cas—afin qu'elles profitent des divers services pour leurs enfants. Il n'en reste pas moins que la garderie est essentiellement du domaine provincial et que si les provinces ne veulent pas prendre d'initiatives, nous ferons tout notre possible pour donner le ton. Par exemple, ma collègue, le ministre responsable de la situation de la femme, dans le cadre de son prochain calendrier pour la conférence fédérale-provinciale avec ses homologues provinciaux, essaiera d'accélérer le développement des services provinciaux de garderie.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DU MEXIQUE

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la présence à notre tribune d'une délégation du Mexique dirigée par le sénateur Celso Humberto Delgado Ramirez.

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AUX DÉPUTÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a chargé ses fonctionnaires de ne pas fournir aux députés d'autres renseignements que ceux qu'ils peuvent obtenir en invoquant la loi sur l'accès à l'information? Leur a-t-il donné cette directive, car, dans l'affirmative, elle va tout à fait à l'encontre des convenances et des traditions parlementaires selon lesquelles nous devons demander des comptes au gouvernement.

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Non, monsieur le Président, je n'ai pas donné de telles directives, et je crois que le député pose sa question en se basant sur une fausse interprétation que son collègue a faite d'une réponse que je lui ai donnée à la Chambre. On se souvient que, la semaine dernière, son collègue me posait une question au sujet de la directive que j'ai donnée aux fonctionnaires, eu égard . . .

Une voix: Il n'est pas plus intéressé à la réponse!

M. Bussièrès: Monsieur le Président, vous comprenez pourquoi ils reprennent toujours les mêmes questions et que ces dernières faussent totalement la réalité. Ils ne prennent même pas . . . Ils n'ont même pas la politesse d'écouter la réponse, monsieur le Président.

Une voix: Il ne comprend rien!